

5, rue des écoles

SOULTZ-SOUS-FORETS

Tél. : 03.88.07.29.42

e-mail : ce.0672008u@ac-strasbourg.fr

Cette note vous apportera, je l'espère, un maximum d'informations sur l'école pour la nouvelle année scolaire. Merci de prendre quelques minutes pour la lire. Cela favorisera le bon fonctionnement de l'école. Je reste à votre disposition pour vous donner toute précision souhaitée, en vous informant que je suis déchargée de classe le jeudi, le vendredi et 1 samedi sur 2; ces journées sont donc plus favorables pour les demandes de rendez-vous et les contacts téléphoniques.

1. **Horaires de l'école :**

lundi et vendredi	8h15/11h30	13h30/15h
mardi et jeudi	8h15/11h30	13h30/16h
samedi	8h30/11h30	x

Les enfants sont accueillis et surveillés dans la cour 10 minutes avant le début des cours (merci de ne pas envoyer votre enfant trop tôt à l'école). Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants pendant les horaires indiqués ci-dessus.

Les parents veilleront aux heures d'entrée. Il leur est demandé d'être vigilant et de respecter les horaires.

Notre école se situant en zone B, les vacances scolaires sont les suivantes :

Vacances de la Toussaint	du mercredi 19 octobre	au jeudi 3 novembre	Les classes vaqueront le vendredi 26 et le samedi 27 mai.
Vacances de Noël	du samedi 17 décembre	au mardi 3 janvier	
Vacances d'hiver	du samedi 11 février	au lundi 27 février	
Vacances de printemps	du samedi 8 avril	au lundi 24 avril	
Vacances d'été	samedi 8 juillet		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

2. **Répartition des élèves :**

Les répartitions sont discutées en conseil des maîtres qui réfléchit à la meilleure solution possible, dans l'intérêt à la fois des « groupes classes » et des enfants dans leur individualité.

CP monolingue : Mme Peirottes; CP/CE2 bilingue : Mmes Forgas et Zitte ; CE1 monolingue : Mme Grauss et M Didier ; CE1 bilingue : Mmes Forgas et Zitte ; CE1/CE2 monolingue: Mme Motta; CE2/ CM1 bilingue : Mme Dellinger; CE2/CM1 monolingue : M Lopez; CM1/CM2 bilingue : Mme Schommer; CM1/CM2 monolingue : Mmes Kraemer et Limphakdy ; Ulis école : Mme Seiter.

3. **Absences des élèves : La scolarité est obligatoire et la fréquentation de votre enfant doit être régulière.**

Toute absence doit être impérativement signalée avant 10 h du premier jour d'absence **et** justifiée par un mot écrit des parents.

Les absences prévues pour raison personnelle feront l'objet d'une demande préalable.

Le cahier de liaison fait le lien entre la famille et l'école.

4. **Assurance des élèves** : Tout élève devrait être couvert par une assurance responsabilité civile du chef de famille ainsi que d'une assurance individuelle-accidents pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, compétitions sportives etc..).

Veuillez fournir une attestation d'assurances au maître de votre enfant.

5. **Sport et Natation** : Le cycle Natation débutera la semaine du 26 septembre pour les élèves à partir du CE1 et se terminera le 10 décembre. Des parents accompagnateurs sont les bienvenus : s'adresser au maître de votre enfant.

RAPPEL : Au gymnase municipal, les élèves doivent enfiler des chaussures de sport propres au vestiaire avant d'entrer dans la salle. (Prévoir un petit sac marqué au nom de l'élève et contenant les chaussures)

6. **Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école**

Les listes de candidatures devront être déposées 10 jours avant la date des élections prévues le 7 octobre.

8. **Liaison parents –enseignants** : Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte.

Une information sur les consignes de sécurité dans l'école vous sera faite.

Ne vous attardez pas devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants. Tout comportement ou objet suspect est signalé. Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves. Durant l'année scolaire, l'école organise trois exercices, dont un exercice qui porte sur un attentat-intrusion. Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges de vos enfants.

Veillez nous signaler tout changement de n° de téléphone, d'adresse ou de responsable légal de l'enfant.

Les enseignants et la directrice reçoivent volontiers sur rendez-vous. Surveillez le cartable de votre enfant, il peut oublier de vous transmettre un message.

Panneau d'affichage : Vous y trouverez tout au long de l'année toutes les informations administratives (conseil d'école, élections....)

7. **SANTE / HYGIENE :** Pour des raisons de sécurité, les élèves ne peuvent avoir un médicament sur eux. En cas de maladie chronique et de longue durée, il faut établir un **projet d'accueil individualisé (PAI)** avec le médecin de l'Éducation Nationale afin que votre enfant puisse bénéficier de son traitement au sein de l'école. Pour un traitement plus court, veuillez prendre contact avec l'enseignant.
8. **OCCE :** Les élèves de l'école sont tous membres affiliés à leur coopérative scolaire. Une cotisation volontaire de 9 euros est demandée aux familles.
9. **Le photographe** prendra les photos des classes au courant de l'année scolaire.
10. **PERISCOLAIRE/ TAPs** (pour les élèves inscrits par les parents) :
De 11h30 à 13h20, les élèves sont placés sous l'autorité directe du personnel du périscolaire.
De 15h à 16h, les lundis et vendredis, ils sont sous celle de la mairie qui organise les TAPs ou du personnel du périscolaire.

BONNE ANNEE SCOLAIRE A TOUS

Date et signature des parents :

La directrice
Mme Grauss